

Au Burundi, les morts ne dorment pas tranquilles

Deutsche Welle, 11.08.2017 Colère au Burundi : pour pouvoir rénover la nationale, qui mène vers l'ouest du pays, les autorités ont demandé aux habitants de déplacer les dépouilles de leurs proches. Le cimetière de Mpanda longe la route concernée. A cinq kilomètres de Bujumbura, vers l'ouest, c'est le cimetière de Mpanda. Mais les familles qui ont des parents qui reposent dans une bande de 50 mètres située à gauche et à droite de la route nationale, vers Cibitoke, sont sommées de les exhumer afin de les enterrer ailleurs. Il s'agit d'une opération coûteuse et sans utilité, déplore Marthe Kana.

La sexagenaire doit déterrer son mari et son fils. "Les exhumer pour les enterrer ailleurs, ce sont des dépenses inutiles et moi je suis à la retraite et je n'ai pas d'argent ! se déssole la veuve à la retraite. "Je me suis dit qu'ils fassent ce qu'ils veulent car même plus tard ils vont encore faire des maisons. Ma voisine vient de déterrer et ré-enterrer sa grand-mère. Elle a finalement dépensé plus que les frais d'enterrement." Les familles concernées par les travaux de rénovation déplorent la brutalité de la décision des pouvoirs publics et le manque de soutien dans une opération à la fois douloureuse et souvent impossible. Paperasse et tracasseries Le déterrement exige un document du ministre de l'Intérieur attestant l'identité du défunt. Il doit être présenté à l'administration communale de Mpanda pour validation et autorisation d'exhumation. Ce qui se révèle souvent compliqué selon le témoignage de Jean-Paul Kanani. Rencontré au cimetière de Mpanda, il identifie la tombe de son grand-père avant son exhumation. "Si au moins ils avaient clairement limité ! s'exclame l'intéressé. "Parce qu'il y en a qui ne retrouvent pas les tombes des leurs, des croix ont disparu et ça devient difficile. Et un document d'identification de la tombe est obligatoire. Il faut le présenter à l'administration locale pour vérifier l'identité du défunt. L'autorité communale autorise ensuite l'exhumation." Le ministre de l'Intérieur n'a pas souhaité se prononcer sur cette question et aucune communication officielle n'a été publiée concernant les exigences à l'endroit des familles. Les procédures sont compliquées. "Après la mort c'est fini. Inutile de déplacer des ossements, de faire des dépenses. Nous sommes même incapables de satisfaire ceux encore vivants. Je peux peut-être retrouver la tombe de mon fils mais pas celle de mon mari." s'inquiète Marthe Kana. Jean-Paul Kanani renchérit : "Auparavant, les familles plaçaient les leurs et ça se passait très bien. Mais avec cette opération collective les documents sont obligatoires." Les exhumations isolées ont été suspendues il y a près de deux semaines. Le gouvernement prévoit le déterrement collectif et l'enterrement officiel sans les familles, avant de laisser place aux travaux d'aménagement de la route nationale numéro cinq. Des travaux similaires ont eu lieu ces dernières années au sud de Bujumbura et les terrains où se situaient d'anciens cimetières abritent actuellement des quartiers de haut standing, en dépit des protestations des familles.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});